



Remplacement des menuiseries
Restaurant Universitaire La Boiserie
DCE – CCTP Lot 1

Mars 2018

**CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES**

135 Boulevard de L'Europe

76100 ROUEN

**Remplacement des menuiseries
Restaurant Universitaire La Boiserie**

**CCTP
MARCHE 18-920**

LOT 1 MENUISERIES EXTERIEURES



SOMMAIRE

1 GENERALITES	3
1.1 OBJET	3
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
1.3 CARACTERISTIQUES MECANIQUES	3
1.4 CLASSEMENT DES MENUISERIES	3
1.5 REALISATION DES MENUISERIES	3
1.6 DOUBLE VITRAGE	4
1.7 PROTOTYPE	4
1.8 ESSAIS	4
1.9 ETANCHEITE.....	4
1.10 HABILLAGES ET FINITIONS	4
2 TRAVAUX DE DEPOSE.....	4
2.1 MAINS COURANTES EXISTANTES.....	5
2.2 STORES SOLAIRES EXISTANTS.....	5
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.1 ENSEMBLES MENUISES ALUMINIUM.....	5
3.2 COFFRET PNEUMATIQUE DE COMMANDE D'OUVERTURE CHASSIS DE DESENFUMAGE...	7
3.3 STORES INTERIEURS.....	8

1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la description et la définition des travaux du **lot n° 01 : MENUISERIES EXTERIEURES**, dans le cadre de **L'OPÉRATION « Remplacement des menuiseries - Restaurant Universitaire La Boiserie »**, situé **33 rue du Maréchal Juin – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN**.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent essentiellement :

- TRAVAUX DE BASE :
 - Fourniture et pose d'ensembles menuisés bois/alu
 - Fourniture et pose de stores intérieurs à protection solaire avec commande par chaînette.

1.3 CARACTERISTIQUES MECANIQUES

Les menuiseries devront présenter les qualités permettant de répondre aux méthodes d'essais des baies dans la norme NFP 20.501 et dans les directives communes pour l'agrément des fenêtres (document établi par l'UEATC dans le cahier du CSTB n° 1227). L'inertie des profils sera définie par les efforts résultant des critères de résistance mécanique spécifiques en fonction du type d'ouverture (norme NFP 20.302). Toutefois l'épaisseur des menuiseries ne sera jamais inférieure à 50mm. Elles feront l'objet d'un suivi marquage en fabrication, établi par le CSTB.

1.4 CLASSEMENT DES MENUISERIES

Le classement impose dans le présent projet devra être garanti par l'entrepreneur qui sera tenu de mettre en œuvre des fenêtres représentatives d'un modèle ayant subi des essais en laboratoire.

Suivant le memento FD P-20-202.3, la construction est située :

- Région : 2
- Catégorie de terrain : III b
- Hauteur de la fenêtre : $9\text{ m} < H \leq 18\text{ m}$

Le classement retenu est A*2 - E*4 - V*A2

1.5 REALISATION DES MENUISERIES

La palette des profils proposés doit par leur norme et leur fonction, être suffisamment complète pour permettre toutes les formes d'ouvertures conformes à l'existant.

Le constructeur est responsable de l'exécution des travaux suivant les directives du fabricant de profils et suivant la norme en vigueur.

Le fabricant des profils doit mettre à la disposition de l'entreprise exécutant les menuiseries (si cette entreprise n'extrude par elle-même ses profils) les vues en coupe, plans de détails, tableau d'armature, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la bonne exécution des menuiseries.



Armatures - Raidisseurs : Les profils de dormant, dont les fixations à la maçonnerie sont espacés de plus d'un mètre, doivent être renforcés par insertion dans la chambre principale, d'un profile en acier galvanisé.

1.6 DOUBLE VITRAGE

Le double vitrage des menuiseries extérieures prévu au présent corps d'état sera effectué en usine.

La mise en œuvre sera conforme aux spécifications des D.T.U.

1.7 PROTOTYPE

L'entreprise retenue fournira dans la phase préparation un élément prototype de leur fabrication, représentatif du type de menuiserie le plus courant et le plus complet du projet. Le prototype sera mis en œuvre sur place et il devra avoir obtenu l'accord des différents responsables avant la mise en fabrication de l'ensemble des menuiseries.

1.8 ESSAIS

L'entrepreneur devra fournir un procès-verbal d'essais répondant aux critères requis pour les menuiseries les plus répétitives.

De plus, l'entrepreneur devra obligatoirement effectuer sur demande du Maitre d'Ouvrage des essais d'eau à la rampe au droit des menuiseries.

1.9 ETANCHEITE

La responsabilité de l'étanchéité des menuiseries extérieures, autant entre dormant et ouvrant qu'entre dormant et maçonnerie existante incombe exclusivement à l'entrepreneur du présent corps d'état.

Les traverses d'appui, les traverses intermédiaires et les jets d'eaux des ouvrants et fixes comporteront un système de récupération des buées de condensations avec goulottes d'évacuation sans possibilité de refoulement sous la pression du vent (système anti-tempête).

Les joints au pourtour des ouvrants seront interchangeableables.

La qualité et la mise en œuvre des mastics (1ere catégorie) et joints d'étanchéité devront être conformes aux normes et aux recommandations professionnelles du Syndicat National des joints et façades et seront assujetties à la garantie décennale.

1.10 HABILLAGES ET FINITIONS

Tous les habillages extérieurs et intérieurs nécessaires à la parfaite finition des ouvrages suivant les divers cas de liaison ou de raccordement qui pourront se rencontrer lors de l'exécution, sont compris dans les prestations du présent corps d'état.

2 TRAVAUX DE DEPOSE

L'installation de chantier et la dépose des menuiseries existantes seront réalisés en amont par une entreprise de désamiantage.



2.1 GARDE-CORPS EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra déposer les mains courantes aluminium ainsi que les câbles tendus présents dans les locaux concernés par l'opération. Ceux-ci ne seront pas reposés et devront donc être évacués par le titulaire du présent lot.

L'entrepreneur du présent lot devra déposer les tablettes médium d'allège des locaux concernés par l'opération. Celles-ci devront être entreposées soigneusement pendant toute la durée du chantier jusqu'à la repose finale après remplacement des châssis concernés par l'opération.

Toute dégradation subie à ces tablettes médium lors de la dépose/repose ou lors de leur transport ou stockage devra être prise en charge sous forme de remplacement à l'identique par le titulaire du présent lot.

Localisation : - Salle de Restaurant 1.16 et Salle de Formation 1.17 situées au 2ème étage.

2.2 STORES SOLAIRES EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra déposer les stores solaires existants dans les locaux concernés par l'opération. Ceux-ci ne seront pas reposés et devront donc être évacués par le titulaire du présent lot.

Localisation : - Salle de Restaurant 1.16 située au 2ème étage.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

NOTA : L'entrepreneur du présent lot devra prévoir toutes les dispositions nécessaires et ouvrages à réaliser pour assurer dans tous les cas, la protection contre les chutes du personnel ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur.

3.1 ENSEMBLES MENUISES BOIS/ALU

NOTA : Compte-tenu que les ensembles menuisés extérieurs existants comportent des particules d'amiante, ceux-ci seront déposés (y compris dormants) et évacués au préalable par une entreprise de désamiantage.

- Dépose soignée pour réemploi des tablettes médium existantes posées sur les allèges maçonnées.
- Dépose définitive des mains-courantes et câbles inox y compris leurs supports de fixation et fixations si nécessaire.
- Dépose soignée pour réemploi des bavettes extérieures situées en partie haute des ensembles menuisés.
- Fourniture et pose d'ensembles menuisés extérieurs à rupture de pont thermique en bois et aluminium laqué des Ets MC FRANCE ou équivalent, constitués de:
 - Profiles façonnés en bois résineux massif et aluminium laque comportant toutes feuillures, rainures, gorges, recouvrement, etc.

- Assemblage en coupe d'onglet pour les angles et en coupe droite avec embrèvement pour montants ou traverses intermédiaires avec équerrés d'assemblage
 - Joints d'étanchéité
 - Tous ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux vers l'extérieur et gorge de récupération des eaux de condensation côté intérieur
 - Parcloses fixées par vis ou clips inox
 - Visseries et petites pièces accessoires en inox
 - Ossature de renfort en acier en fonction des dimensions de l'ouvrage
 - Coefficient de transmission surfacique : $U_w = 1,6 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (profile + vitrage)
-
- Composition de l'ensemble suivant plans et détails de l'Architecte
 - Châssis fixes
 - Châssis ouvrants :
 - Ouvrants à l'anglaise (châssis pompier) + châssis à soufflet en partie haute + châssis de désenfumage à soufflet en partie haute.
 - Double vitrage isolant 44.2/16/44.2, gaz Argon et une face faiblement émissive (ouvrants et parties fixes)
 - Accessoires
 - Habillages intérieurs et extérieurs nécessaires à une bonne mise en œuvre.
 - Mise en œuvre
 - Dans structure métallique
 - Ferrage
 - Pour les châssis à soufflet :
 - Paumelles anti-dégondables
 - Ferme imposte extraplat avec compas à verrouillage intégré
 - Poignée de manœuvre en aluminium de même teinte que les menuiseries
 - Tringle avec profil de recouvrement.
 - Pour les châssis de désenfumage à soufflet :
 - Paumelles anti-dégondables
 - Ferme imposte extraplat avec compas à verrouillage intégré
 - Commande d'ouverture-fermeture par vérin pneumatique double effet anodisé incolore.
 - Manœuvre ouverture et fermeture par cartouche CO2 ou gaz inerte depuis le coffret de commande.
- Ouverture:
Elle s'effectue grâce aux vérins pneumatiques et à la libération du gaz de la cartouche positionnée en ouverture dans le coffret de commande.

Le déclenchement entrainera l'ouverture de la totalité des ouvrants de désenfumage.

-Fermeture:

Tout comme l'ouverture, elle se fait à partir du coffret de commande, grâce à la cartouche située en position fermeture. La menuiserie doit revenir en "position d'attente"

- Le CDC est à installer en façade selon les DTU.
- Le plan de pose du cadre dormant doit être vertical.
- Les surfaces de désenfumage devront être identiques aux existantes
- Pour les portes vitrées ouvrants à l'anglaise (châssis pompier):
 - 4 paumelles renforcées
 - Serrure de sûreté 1 point de fermeture avec cylindre européen côté intérieur et batteuse pompier côté extérieur
 - Rosette double sur cylindre et batteuse
 - Béquille simple cote intérieur en aluminium de même teinte que les menuiseries
 - Signalisation règlementaire sur le vitrage (point rouge)
- Etanchéité
 - Joint élastomère 1ere catégorie sur fond de joint
- Dimensions
 - Identiques aux menuiseries existantes
- Coloris dito existant
- Repose après travaux des tablettes médium y compris pose collée
- Repose après travaux des bavettes extérieures y compris fixations mécaniques
- Evacuation des gravats en décharge classée
- Toutes sujétions d'exécution.

NOTA : Dans le cas de dégradation des tablettes et bavettes extérieures lors de la dépose ou repose, celles-ci seront remplacées à l'identique de l'existant et au frais du présent lot.

Localisation : Salle de restaurant 1.16 et Dégagement 1.27 situés au R+2.

NOTA : Au droit des vitrages des ensembles menuisés extérieurs, il sera prévu la fourniture et pose de bandes adhésives assurant un repérage visuel contrasté permettant de bien signaler la porte et de prévoir les risques de choc.

3.2 COFFRET PNEUMATIQUE DE COMMANDE D'OUVERTURE CHASSIS DE DESENFUMAGE

Fourniture et pose d'un coffret de commande pneumatique CO2 d'ouverture et fermeture des châssis de désenfumage, en remplacement de l'existant.

Il sera positionné dans le Dégagement 1.17 au même emplacement que l'existant et devra commander l'ouverture et la fermeture de tous les châssis de désenfumage de la zone concernée par les travaux actuels.



Il devra être raccordé sur les tubes cuivre existants conservés et possèdera les fonctions d'ouverture et fermeture par cartouches CO2, de même caractéristiques que les existantes (CO2 500G).

-Ouverture:

Elle s'effectue grâce à la libération du gaz de la cartouche positionnée en ouverture dans le coffret de commande. Le déclenchement entrainera l'ouverture de la totalité des ouvrants de désenfumage de la Salle de Restaurant 1.16 et du Dégagement 1.17.

-Fermeture:

Tout comme l'ouverture, elle se fait grâce à une cartouche située en position fermeture. Les menuiseries doivent revenir en "position d'attente"

3.3 STORES INTERIEURS

- Fourniture et pose de stores intérieurs mi-niveau à protection solaire manuel des Ets GRIESSER, STOBAG ou équivalent, fixes sur les ensembles menuisés
 - Guidage par câble en acier inox
 - Caisson en aluminium laque
 - Toile en fibre de verre enduite PVC, classée feu M0
 - Coloris dito existant
 - Toutes sujétions et finitions d'exécution

Localisation : - Salle de Restaurant 1.16 et Salle de Formation 1.17 situées au 2ème étage.

Fait à _____, le _____

L'ENTREPRENEUR,

LE MAITRE D'OUVRAGE,